



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	JACQUEMARD	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe THIRION	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : CULTURE

Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2026 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et Cinéville

Le festival du film d'aventures international « Les écrans de l'aventure », a lieu chaque année à Dijon. Il récompense les meilleures productions audiovisuelles françaises et internationales.

Ce festival grand public, qui a enregistré en 2025 pour la 34ème édition, plus de 14 000 spectateurs, se déroulera du 30 septembre au 4 octobre 2026, dans les salles des complexes cinématographiques de Cinéville. Le public accueilli est composé de professionnels de l'image, de passionnés d'exploration, d'aventures, de voyages et de découvertes. Une vingtaine de films et 6 livres pré-sélectionnés seront en compétition.

Cette année le festival va continuer sa programmation hors les murs avec des séances dans les quartiers de la ville pour les scolaires et la mise en place d'ateliers et conférences diverses dans l'espace public et au Cellier de Clairvaux.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement renouvelable chaque année. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la Guilde Européenne du Raid, ainsi que Cinéville, précisant les nouvelles modalités d'organisation du festival.

Cette année la participation de la Ville prendra la forme d'une subvention de 90 000 € à la Guilde Européenne du Raid, incluant le prix de la Toison d'Or. La Ville prendra par ailleurs en charge une partie de la logistique du festival.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et Cinéville pour l'organisation de l'édition 2026 du festival international « Les écrans de l'aventure », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'accorder** une subvention de 90 000 € à la Guilde Européenne du Raid pour l'organisation de la manifestation et les frais de promotion du festival ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	